

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : BEUCOTE Sébastien, BOUTEMY Marie, BOYER Christian, BRUNET Renaud, BRUSSAUT Yves, CARON Daniel, CLAVERIE Dominique, COSTA Céline, DARRIET Stéphanie, DECHBERY Sarah, DUCASSE Jean Luc, FERREIRA Nathalie, GUYOT Olivier, HENNAUT Julie, HOLTON Grégory, JAZE Richard, LACOMBE Jennifer, LAFONT Marie-Catherine, LESPINASSE Stéphane, LIBREAU Micheline, MIALHE Julien, MILLAS Hélène, MONTARU Laurent, ROBINEAU François, TRESSOUS Viviane.

Absentes excusées : CHABE Nadia (pouvoir à D.CARON), RIGAUD Sandrine (pouvoir à M.LIBREAU)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Marie BOUTEMY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars dernier.

Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation et adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la commune.

Vu l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales, et considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, celui est adopté.

Voté à l'unanimité

2 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2025 de la commune.

Réuni sous la présidence de Madame Micheline LIBREAU,

- Vu le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Dominique CLAVERIE, Maire, qui s'est retiré,
- Vu la présentation faite en Commission des Finances le 26 février 2026,
- Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Compte Administratif 2025 peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2025

DEPENSES

		Inscrit au BP 2025	Réalisé au CA 2025
O11	Charges à caractère général	1 019 700,00	892 644,30
O12	Personnel	2 000 000,00	1 892 576,23
65	Autres charges	278 442,99	161 919,78
66	Intérêts	41 900,00	41 549,37
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	1 967,43
68	Dotations aux dépréciations	17 000,00	7 494,40
O42	Dotations aux amortissements & provisions	35 000,00	32 916,00
O23	Transfert entre section	2 650 000,00	
Total Dépenses de l'exercice		6 050 042,99	3 031 067,51

RECETTES

		Inscrit au BP 2025	Réalisé au CA 2025
OO2	Résultats antérieurs	2 184 699,99	-
O13	Remboursement sur personnel	23 000,00	29 071,41
70	Produits des services	338 000,00	559 588,75
73	Impôts & taxes	2 348 935,00	2 502 091,61
74	Dotations, participations & subventions	1 080 089,00	1 233 824,51
75	Produits des immeubles	65 000,00	51 819,55
76	Produits financiers	10,00	12,56
77	Produits exceptionnels divers	0,00	-
42	Dotations aux amortissements & provisions	2 000,00	875,17
78	Reprise sur amortissements et dépréciations	8 309,00	4 761,70
Total Recettes de l'exercice		6 050 042,99	4 382 045,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Op.	Intitulé	Inscrit BP 2025	Restes à réaliser 2024	Total BP 2025	CA 2025
O150	Aquisition matériels	32 200,00	1 968,84	34 168,84	28 996,07
O164	Local Pétanque	20 000,00		20 000,00	4 800,00
O165	Orchestre à l'école	10 000,00		10 000,00	3 933,65
O166	Éclairage public + autres réseaux	340 000,00	92 200,00	432 200,00	257 768,47
O167	Aménagement tennis	320 000,00	137 035,38	457 035,38	455 238,45
O169	Travaux bâtiments communaux	30 000,00		30 000,00	21 352,37
O170	Plaine des sports	31 500,00	16 150,00	47 650,00	47 021,26
O172	Voirie communale	704 000,00	34 217,32	738 217,32	448 041,95
O173	Groupe scolaire	39 100,00	3 747,28	42 847,28	32 968,62
O175	Mairie	23 000,00	2 511,60	25 511,60	3 481,58
O176	Travaux cimetière	45 000,00		45 000,00	20 568,00
O180	Sécurité civile incendie	8 000,00	1 753,66	9 753,66	1 033,66
O181	Médiathèque	6 500,00		6 500,00	5 504,25
O187	Plan Local d'Urbanisme	25 000,00		25 000,00	11 176,56
O193	Acquisition patrimoine	1 403 700,00		1 403 700,00	290 000,00
O194	Centre technique municipal	22 000,00	633,17	22 633,17	18 678,76
O195	Pôle culturel	4 000,00		4 000,00	957,48
O196	Salles multisport Tout-Vent	3 000,00		3 000,00	1 915,15
O197	Aménagement cœur de bourg		9 072,00	9 072,00	9 072,00
O208	Bassin Terrefort La Jaugueyre	15 000,00	55 962,12	70 962,12	51 067,15
Op. Fi	Déficit antérieur (001)	1 781 074,98		1 781 074,98	
Op. Fi	Dépôts et cautionnements	2 000,00		2 000,00	
Op. Fi	Remboursement Capital Emprunts	162 000,00		162 000,00	160 539,65
Op. Fi	Opérations pour compte de tiers	40 000,00	9 000,00	49 000,00	2 951,77
Total Dépenses de l'exercice (D)		5 067 074,98	364 251,37	5 431 326,35	1 877 066,85

RECETTES

Op.	Intitulé	Inscrit BP 2025	Restes à réaliser 2024	BP 2025	CA 2025
O150	Acquisition matériels	-	-	-	80,00
O166	PROG. ECLAIRAGE PUBLIC				394,00
O167	Aménagements tennis	89 000,00	25 000,00	114 000,00	25 000,00
O170	Plaine des Sports - Vestiaires foot		144 911,20	144 911,20	136 976,20
O172	VOIRIE COMMUNALE	5 000,00		5 000,00	4 756,50
O193	ACQUISITION PATRIMOINE	60 000,00		60 000,00	40 000,00
O208	BASSIN Terrefort La Jaugueyre	5 000,00	37 223,00	42 223,00	-
OPFI	FCTVA	250 000,00		250 000,00	355 808,43
OPFI	TAXE D'AMENAGEMENT	150 000,00		150 000,00	55 405,11
OPFI	AFFECTATIONS DE RESULTATS			-	
OPFI	EXCEDENTS	1 929 192,15		1 929 192,15	1 929 192,15
OPFI	VIREMENTS DU FONCTIONNEMENT	2 650 000,00		2 650 000,00	
OPFI	OP. COMPTE DE TIERS	40 000,00	9 000,00	49 000,00	11 417,77
Op. Fi	Amortissements	35 000,00		35 000,00	32 916,00
OPFI	Dépôts et cautionnements	2 000,00		2 000,00	
Total Recettes de l'exercice (R)		5 215 192,15	216 134,20	5 431 326,35	2 591 946,16

Voté à l'unanimité

3 – Adoption du Compte de Gestion.

Adoption du Compte de Gestion 2025 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune.

Voté à l'unanimité

4 – Affectation de résultats

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2025.
Considérant que le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'Exercice		1 350 977,75	
Excédent reporté R 002		2 184 699,99	
<i>Résultat de Clôture</i>		<i>3 535 677,74</i>	
Section d'Investissement			
Résultat de l'Exercice		714 879,31	
Excédent reporté R 001		- 1 781 074.98	
<i>Résultat de Clôture à reporter au D001</i>		<i>-1 066 195,67</i>	
Restes à Réaliser en Section d'Investissement			
Dépenses engagées non mandatées		508 240.00	
Recettes restant à réaliser		51 900.00	
<i>Solde des RAR</i>		<i>-456 340.00</i>	
TRANSCRIPTION au BUDGET 2026			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002=2 013 142,07 Excédent Reporté	D001 = - 1 066 195,67 Déficit d'investissement	R1068 = 1 522 535,67 Excédent de Fonctionnement Capitalisé

Voté à l'unanimité

5 - Election des membres des Commissions communales

Le conseil municipal peut décider de constituer des commissions afin de préparer la délibération des questions qui lui sont soumises. En effet, l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Leur existence est posée par le règlement intérieur du conseil municipal. Ces commissions émettent des avis et formulent des propositions. Chaque commission est présidée de droit par le Maire. Il est proposé la création des Commissions suivantes :

Administration générale, Finances et Ressources Humaines

En charge de la Commission : M. Dominique CLAVERIE, Maire

Membres : Daniel CARON, Jennifer LACOMBE, Julien MIALHE, Jean-Luc DUCASSE, Viviane TRESSOUS, Micheline LIBREAU

Affaires scolaires et action sociale

Adjointe en charge de la Commission : Mme Micheline LIBREAU

Membres Jennifer LACOMBE, Viviane TRESSOUS, Hélène MILLAS, Céline COSTA, Sandrine RIGAUD, Stéphane LESPINASSE.

Travaux, Bâtiments, Voirie (COPIL)

Adjoint en charge: M. Daniel CARON

Membres : Yves BRUSSAUT, Laurent MONTARU, Jean-Luc DUCASSE, Micheline LIBREAU, Richard JAZE, Julien MIALHE.

Environnement et Transition Ecologique

Adjointe en charge de la Commission : Mme Stéphanie DARRIET

Membres : Julie HENNAUT, Julien MIALHE, Micheline LIBREAU, Marie BOUTEMY.

Vie Locale, Vie Associative, Communication et Animation

Adjoint en charge de la Commission : M. Sébastien BEAUCOTE

Membres : Christian BOYER, Gregory HOLTON, Jean-Luc DUCASSE, Nathalie FERREIRA, Nadia CHABE

□ Enfance, Jeunesse, et Citoyenneté

Adjointe en charge de la Commission : Mme Jennifer LACOMBE

Membres : Stéphane LESPINASSE, Francois ROBINEAU, Sarah DECHBERY, Micheline LIBREAU, Hélène MILLAS, Marie BOUTEMY.

□ Aménagement du Territoire, Urbanisme

Adjoint en charge de la Commission : M. Julien MIALHE

Membres : Renaud BRUNET, Daniel CARON, Dominique CLAVERIE, Stéphanie DARRIET, Olivier GUYOT, Marie-Catherine LAFONT, Micheline LIBREAU, François ROBINEAU.

Voté à l'unanimité

6 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Président : le Maire, Dominique CLAVERIE

Membres titulaires (3) : Viviane TRESSOUS, Richard JAZE, Daniel CARON,

Membres suppléants (3) : Micheline LIBREAU, Jean-Luc DUCASSE, Marie-Catherine LAFONT.

Voté à l'unanimité

7 - Election des délégués dans les organismes extérieurs

En application du code général des collectivités territoriales, selon les articles L. 2121-33 et L. 5711-1, il convient de nommer les représentants de la Commune au sein des organismes extérieurs.

SIAEPA (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Canton de la Brède) (2 titulaires)

MM Daniel CARON et Yves BRUSSAUT.

SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)

1 Représentant pour le conseil syndical : M. Daniel CARON.

2 Délégués pour la Commission Locale de l'Energie : MM. Richard JAZE, et Laurent MONTARU.

ASA/DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) (1 membre)

Mme Marie BOUTEMY.

Voté à l'unanimité

8 – Nomination des 5 membres au sein du CCAS

En application de l'article R. 123-8 du CASF l'élection des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration se fait par scrutin de liste.

Sont élus les 5 membres au sein du CCAS : Stéphane LESPINASSE, Viviane TRESSOUS, Sandrine RIGAUD, Olivier GUYOT, Micheline LIBREAU.

M. le Maire est Président de droit.

Voté à l'unanimité

9 – Prescriptions interdisant les travaux sur voirie neuve.

En application des pouvoirs de police du Maire, et sur propositions du Conseil Municipal, la Commune peut interdire tous travaux de tranchées sur la voirie communale neuve, réaménagée ou rénovée depuis moins de 5 ans à compter de la date de réception des travaux. Sauf exception pour des travaux d'urgence ou passage par fonçage.

Voté à l'unanimité

10 – Règlement du cimetière : cavurnes

Le Conseil municipal est compétent par principe tant pour créer les concessions que pour les délivrer.

Par délégation, le Maire est chargé de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières (DCM 021/2026).

En matière de concessions il existe les caveaux, les places en Columbarium et nouvellement les **cavurnes**.

Pour l'aménagement de cavurnes (emplacements destinés à l'inhumation d'urnes cinéraires à même le sol) il convient de modifier le règlement du Cimetière. Montant à la vente : 800,00 €.

Voté à l'unanimité

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.